



GENERALI
Solutions d'assurances

particuliers

PROFESSIONNELS

entreprises



100% PRO
Infirmier/Infirmière



Generali.fr



100% PRO

LA MULTIRISQUE SPECIALE "INFIRMIER / INFIRMIÈRE"

➤ Des garanties complètes pour votre cabinet

Une multirisque à la carte

Vous déterminez votre niveau de protection à partir d'un éventail très large de garanties : incendie, événements climatiques, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glaces, bris de machines, attentats, vandalisme, événements imprévus...

Les garanties "Dommages aux biens" vous permettent de bénéficier d'une protection très complète en toutes circonstances, mais en sus de ces garanties, 100% PRO vous propose des garanties spécifiques...

■ Dans votre cabinet et votre salle d'attente

Les dommages matériels causés par des personnes s'infiltrant clandestinement dans vos locaux ou par vos patients pendant les heures de consultation sont garantis.

Sont également couverts, les dommages causés à votre plaque professionnelle, qu'elle soit située à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment.

→ Vos honoraires

Qu'ils soient enfermés ou non dans un meuble fermé à clé, vos honoraires, vos espèces, fonds et valeurs sont garantis en cas de vol par agression, tentative d'agression, menace à votre rencontre au sein de votre cabinet.

→ Effets personnels de votre clientèle

Les effets et objets personnels appartenant à vos patients sont également garantis.

→ Votre matériel professionnel et informatique

Les garanties "Dommages électriques, bris" vous fournissent une protection complète en cas de dommages (un choc, une chute, une maladresse...).

Tout votre matériel informatique est couvert, qu'il vous appartienne ou qu'il soit en crédit-bail. Votre ordinateur portable est garanti en tous lieux.

■ Lors de vos visites à domicile

Vos effets personnels, **y compris votre trousse médicale** sont garantis en cas de vol commis par ruse, agression, tentative d'agression, ou menaces à votre endroit, notamment lorsque vous êtes à l'arrêt dans votre véhicule, à un feu rouge, un stop ou dans des encombrements de circulation.

Exercez votre métier
avec passion,
100 % PRO vous assure.

Une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté.

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.



En complément de la garantie responsabilité civile générale, une responsabilité civile "Corps médical" très spécifique

Elle s'adresse aux infirmiers / infirmières, remplaçants, assistants agissant sous votre direction.

Cette garantie couvre les conséquences financières résultant d'erreurs ou de fautes professionnelles commises dans les diagnostics, prescriptions et applications thérapeutiques, ainsi qu'au cours des traitements administrés et interventions chirurgicales inhérentes à l'exercice de votre profession.

➤ Des garanties spécifiques pour protéger votre activité professionnelle

Suite à un sinistre, votre activité s'arrête : 100 % PRO vous permet de vous réinstaller dans les meilleurs délais, vous assiste et fait face aux conséquences financières de cet arrêt.

■ Une prise en charge des frais indispensables pour reprendre au plus vite votre activité

Vos locaux sont sinistrés et vous ne pouvez plus y travailler. Le temps d'effectuer les réparations, 100 % PRO prend en charge les frais liés à la reprise immédiate de votre activité : location temporaire de nouveaux locaux et de matériels, frais de transport, d'information auprès de vos patients et de vos fournisseurs.

■ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Nous vous accompagnons et vous bénéficiez immédiatement d'une indemnisation sous forme de forfait journalier, fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité.

■ Un maintien du service client en cas d'accident corporel

Le temps de votre absence, vous confiez vos rendez-vous à un remplaçant : 100 % PRO vous permet de financer les rétrocessions d'honoraires.

Cette garantie prévoit également le versement d'une indemnité journalière pendant 90 jours si votre incapacité résulte d'une agression.

■ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige et vous défendre

Vous avez un désaccord avec un fournisseur, des soucis de baux commerciaux ou encore un litige vous opposant à l'administration fiscale suite à un redressement ou un examen de votre situation fiscale... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

➤ Les services 100 % PRO

Suite à un sinistre, vous bénéficiez de prestations d'urgence : gardiennage, mise en relation avec un vitrier ou un plombier par exemple. Nous vous fournissons également une liste de professionnels pour assurer la remise en état de vos locaux et vous éviter d'avancer les frais.

En plus du service juridique, vous pouvez consulter nos spécialistes du chiffrage pour évaluer des devis avant d'effectuer des travaux dans votre cabinet.



Retour sur le site des assurances Guillot - Agents GENERALI

GENERATION RESPONSABLE



Generali IARD
Société anonyme au capital
de 59 493 775 euros
Entreprise régie par
le code des assurances
552062663 R.C.S. Paris
7, boulevard Haussmann
75009 Paris